



Renouvellement du titre de séjour

Par **Kolman**, le **12/10/2012** à **15:26**

Bonjour,rrnrnJe me suis mariée en Afrique de l'ouest avec un français il y a trois ans de cela. En début d'année 2012 je l'ai rejoint au titre du rapprochement familial. Dès nos premiers jours de vie commune et ce durant 4 mois et demi mon mari a usé à mon endroit d'actes de violence extrêmes. Il étouffait mes cris et me pleurs par le volume de la sono et m'interdisait sous peine de me brutaliser davantage d'en parler à ses rares amis qui nous fréquentaient ainsi qu'à mes parents. Au terme de 4 mois de vie commune, j'ai commencé à faire une dépression. Il m'a acheté un billet pour que j'aille me reposer au pays pour trois mois. J'ai l'intention de divorcer et j'ai pu obtenir de lui par ruse un document qui prouve largement les faits de violence qu'il a exercés à mon endroit. rnrnMon souci est de savoir si je peux prétendre au renouvellement de mon titre de séjour si jamais j'entame la procédure de divorce. rnrnMerci pour vos réponses nombreuses.